

32^E

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

RALLYE DES COTES DU TARN

20/21/22 **OCTOBRE** 2017

2^E EDITION **VHC**

RÈGLEMENT PARTICULIER V.H.C.



ORGANISATION



WWW.RALLYEDESCOTESDUTARN.FR



REGLEMENT 2017

2^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn

VHC

20 , 21 et 22 octobre 2017

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérenguer - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81 Fax : 05.63.40.32.15

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr Site : <http://rallyedescotesdutarn.free.fr>

SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 4
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 4
Comité d'organisation	Page 4
Secrétariat du Rallye	Page 4
1.1P : Officiels du Rallye	Page 4
1.2P : Eligibilité	Page 4
1.3P : Vérifications	Page 5
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 5
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 5
3.1.1.1P : Concurrents admis	Page 5
3.1.1.2P : Droit d'engagements	Page 6
3.2P : Les Equipages	Page 6
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 6
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.1P : Voitures admises	Page 6
4.2P : Pneumatiques	Page 6
4.3P : Limitation de changement de pièces	Page 6
4.4P : Assistance	Page 6
4.6P : Identification des voitures	Page 7
<u>Article 5 – Publicité</u>	Page 7
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 7
6.2P : Reconnaisances	Page 7
6.2.1P : Nombre de passages	Page 7
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 7
6.2.3P : Equipements	Page 7
6.3 P: Horaires des Reconnaissances	Page 7
6.4P : Carnet de contrôle	Page 7
6.5P : Circulation	Page 7
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.3.16P : Rallye2	Page 8
7.6P : Epreuves spéciales	Page 8
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	Page 9
<u>Article 9 – Classements</u>	Page 9
<u>Article 10 – Prix – Coupes</u>	Page 9
<u>Itinéraire Samedi</u>	Page 10
<u>Itinéraire Dimanche</u>	

Lundi 28 Août 2017

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 09 Octobre 2017

Clôture des engagements.

Samedi 14 Octobre 2017

Parution du road-book.

Reconnaisances :

Le samedi 14 octobre, le dimanche 15 octobre, jeudi 19 octobre et vendredi 20 octobre 2017 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 20 Octobre 2017

De 18H00 à 19H30 : Vérifications Administratives : Cave des vigneron de Rabastens VINOVALIE. Route d'Albi 81800 RABASTENS

(Suivant horaire de convocation).

De 18H30 à 20H00 : Vérifications Techniques :

Cave des vigneron de Rabastens VINOVALIE. Route d'Albi 81800 RABASTENS

(Suivant horaire de convocation).

A partir de 14H00 : Accueil des officiels. Mairie de RABASTENS. 81800 RABASTENS

19H30 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à : Cave des vigneron de Rabastens VINOVALIE. Route d'Albi 81800 RABASTENS

21H00 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1ère étape.

Samedi 21 Octobre 2017

A partir de 06H00 : Accueil des officiels. Mairie de RABASTENS. 81800 RABASTENS

08H21 : Départ du 1er Concurrent du parc fermé - Place d'Hautpoul à GAILLAC (place de la Mairie).

17H24 : Arrivée de la 1ère Etape au parc fermé - Promenade des Lices à RABASTENS.

18H15: Affichage du classement partiel à l'issue de la 1ère étape.

Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 22 Octobre 2017

08H00 - Départ de la 2ème Etape du parc fermé - Promenade des Lices à RABASTENS.

12H45 : Arrivée de la 2ème Etape au parc fermé – VINOVALIE – RABASTENS (Cave).

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après le Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC de la Mairie de RABASTENS et sur le podium, à Vivalie - Rabastens (Cave).

12H45 : Remise des récompenses à l'arrivée au car podium

Vérifications Finales : Garage MOÛSSET AUTOMOBILE 10, route de saurs – 81800 RABASTENS.

LISTE DES ADRESSES

Identique au 32ème Rallye National des Côtes du Tarn

Préambule: ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des VHC et le règlement de la coupe de France des Rallyes 2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 20,21 et 22 Octobre 2017 :

Le 2ème RALLYE NATIONAL VHC DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A en date du : **26 Juillet 2017**

Sous le permis d'organisation numéro : N° 754

COMITE D'ORGANISATION :

Identique au 32ème Rallye National des Côtes du Tarn

1.1P. - OFFICIELS

Identique au 32ème Rallye National des Côtes du Tarn sauf :

Directeur de Course	S FAUVEL	2517
Président des Concurrents	C. BLANC	154262
Commissaire technique Responsable	S. LARQUEY	8454

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 2ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC **2018**.
- Le challenge Indice de Performance rallye VHC
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le : vendredi 20 Octobre 2017.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant : Chez M. BOUYGUE derrière la Cave de Vinalie - Rabastens route d'Albi 81800 RABASTENS.

● **Administratives** : De 18H00 à 19H30 : Cave des vigneronns de Rabastens VINOVALIE. Route d'Albi 81800 RABASTENS

(Suivant horaire de convocation).

● **Techniques** : De 18H30 à 20H00 : Cave des vigneronns de Rabastens VINOVALIE. Route d'Albi 81800 RABASTENS

(Suivant horaire de convocation).

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place Chez M. BOUYGUE derrière la Cave de Vinalie - Route d'Albi 81800 RABASTENS.

(Voir plan fourni avec la convocation).

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MOÛSSET AUTOMOBILE

10, route de Sours - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23

Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme aux règles spécifiques Rallye VHC 2017.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Brigitte MARTY

81 Avenue Charles de Gaulle

81600 GAILLAC

☎ : 05.63.57.24.35

Port : 06.13.21.07.76

Email : brigitte.veret@orange.fr

Clôture des engagements lundi 09/10/2017 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.1P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC telles que parues dans France Auto 2017

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 130 pour les 2 rallyes. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.1.2P – Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **295 €** avec publicité obligatoire

- **590 €** sans publicité obligatoire (x2)

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

Une réduction supplémentaire de 30€ sera accordée aux membres de l'Ecurie des 2 Rives. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- De la copie de la 1ère page du PTH ou du PTN

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

L'ordre de départ sera le suivant, VHC puis modernes. Le dernier concurrent du Rallye VHC bénéficiera de 20 minutes d'écart avec le premier concurrent du Rallye Moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, Homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC
Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport Technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES :

- ☞ GROUPE 1 - T - Tourisme
- ☞ GROUPE 2 - **CT** - Tourisme de Compétition
- ☞ GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- ☞ GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- ☞ GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- ☞ GROUPE N Production J1 **et J2 (classement séparé)**
- ☞ GROUPE A Tourisme J1 **et J2 (classement séparé)**
- ☞ GROUPE B J1 **et J2 (classement séparé)**
- ☞ **Les voitures du Groupe Classic de compétition (1947 à 1990) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)**

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.

Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard VHC FFSA.

4.3P – LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard VHC FFSA.

4.4P – ASSISTANCE

-

Identique au 32ème Rallye National des Côtes du Tarn

4.6.1P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P– PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P– SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 2ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn présente un parcours de 317.100 Kms comportant 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 145,800 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du samedi 14 Octobre 2017 au (BAR LE PROGRES - Promenade des Lices à RABASTENS).

6.2P – RECONNAISSANCES

Identique au 32ème Rallye National des Côtes du Tarn

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16P – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

⚡ **avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.**

⚡ **avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.**

*** NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

⚡ **pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,**

⚡ **pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.**

⚡ **Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points**

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

⚡ **pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,**

⚡ **pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.**

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.6P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1ère ETAPE

Place d'Hautpoul Gaillac/ Promenade des Lices à RABASTENS (5 épreuves – 99.200 Km d'E.S)

- ES 3/5/7 : SAINT CAPRAIS : VINOVALIE 25.000 Kms x 3 =75.000 Kms

- ES 4/6/8 : SALVAGNAC : Conseil Départemental du TARN 12.100 Kms x2 = 24.200 Kms

2ème ETAPE

Promenade des Lices à RABASTENS / Cave de Vinalie - Rabastens. RABASTENS (4 épreuves – 46.600 Km d'E.S)

- ES 8/10 : MONTAIGUT: IGP CÔTES DU TARN 9.300 Kms x 2 = 18.600 Kms

- ES 9/11 : SAINTE CECILE : SKODA TOULOUSE 14.000 Kms x 2= 28.000 Kms

7.6P – PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Liste des Parcs Fermés :

- Parking PLACE D’HAUTPOUL (place de l’hôtel de ville) à GAILLAC: Vendredi après le CH B, suivant les vérifications administratives et techniques, et jusqu'au départ de la 1ère étape.
- COUFFOULEUX : Samedi 21 Octobre 2017 à l'arrivée de la 2ème étape et jusqu'au départ de la 3ème étape.
- RABASTENS: Dimanche 22 Octobre 2017 et Cave VINOVALIE arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

- Pointage autorisé en avance autorisé au CH 8A, et Non autorisé au CH 12A : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P– RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P–CLASSEMENTS

Le classement final provisoire sera affiché, 30 minutes après le Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye à la Mairie de RABASTENS le dimanche 22 octobre 2017 et sur le podium, à Vinalie - Rabastens (Cave).

Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi un classement pour chacun des Groupes (voir Art. 4.1P). Un classement à l'indice de performance sera établi.

Aucun classement scratch final ne fera apparaître de voitures Classic de compétition ; le vainqueur du Rallye est obligatoirement, un véhicule VHC avec un Passeport Technique Historique.

Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC 2018 et du challenge la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2017.

ARTICLE 10P– PRIX

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminé le Rallye seront récompensés.

REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu le Dimanche 22 Octobre 2017 à partir de 12H45 sur le Podium à la cave de VINOVALIE - RABASTENS.

ANNEXES ITINERAIRES ET HORAIRES

2ème Rallye National des Côtes du Tarn VHC

ITINERAIRE ET HORAIRE DU SAMEDI 21 OCTOBRE 2017

ETAPE N° 1: GAILLAC / RABASTENS

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère voiture	HORAIRE dernière voiture
			Partiel	Total			
SECTION 1	CH 2B	SORTIE parc fermé GAILLAC	0,000	0,000		08 H 21'	08 H 36'
	CH 2C	LISLE entrée parc Assistance	10,850	10,850	15'	08 H 36'	08 H 51'
	CH 2D	LISLE sortie parc Assistance	0,550	11,400	45'	09 H 21'	09 H 36'
	CH 3	CAVALADE	11,100	22,500	17'	09 H 38'	09 H 53'
	ES 3	Départ SAINT CAPRAIS-VINOVALIE	0,300	22,800	03'	09 H 41'	09 H 56'
	ES 3	Arrivée SAINT CAPRAIS	25,000	47,800			
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0,400	48,200			
	CH 4	BRUGNAC	9,700	57,900	43'	10 H 24'	10 H 39'
	ES 4	Départ SALVAGNAC-Conseil Départemental du Tarn	0,250	58,150	03'	10 H 27'	10 H 42'
	ES 4	Arrivée SALVAGNAC	12,100	70,250			
	Point STOP	LES CAUMONTS	0,350	70,600			
CH 4A	LISLE SUR TARN entrée Parc de Regroupement	15,050	85,650	33'	11 H 00'	11 H 15'	
SECTION 2	CH 4B	LISLE SUR TARN sortie Parc de Regroupement / Entrée Assistance	0,100	85,750	65'	12 H 05'	12 H 20'
	CH 4C	LISLE sortie parc Assistance	0,550	86,300	45'	12 H 50'	13 H 05'
	CH 5	CAVALADE	11,100	97,400	17'	13 H 07'	13 H 22'
	ES 5	Départ SAINT CAPRAIS-VINOVALIE	0,300	97,700	03'	13 H 10'	13 H 25'
	ES 5	Arrivée SAINT CAPRAIS	25,000	122,700			
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0,400	123,100			
	CH 6	BRUGNAC	9,700	132,800	43'	13 H 53'	14 H 08'
	ES 6	Départ SALVAGNAC-Conseil Départemental du Tarn	0,250	133,050	03'	13 H 56'	14 H 11'
	ES 6	Arrivée SALVAGNAC	12,100	145,150			
	Point STOP	LES CAUMONTS	0,350	145,500			
CH 6A	LISLE SUR TARN entrée Parc de Regroupement	15,050	160,550	33'	14 H 29'	14 H 44'	
SECTION 3	CH 6B	LISLE SUR TARN sortie Parc de Regroupement / Entrée Assistance	0,100	160,650	65'	15 H 34'	15 H 49'
	CH 6C	LISLE sortie parc Assistance	0,550	161,200	45'	16 H 19'	16 H 34'
	CH 7	CAVALADE	11,100	172,300	17'	16 H 36'	16 H 51'
	ES7	Départ SAINT CAPRAIS-VINOVALIE	0,300	172,600	03'	16 H 39'	16 H 54'
	ES 7	Arrivée SAINT CAPRAIS	25,000	197,600			
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0,400	198,000			
	CH 7A	Parc fermé FIN DE Deuxieme étape RABASTENS	13,250	211,250	45'	17 H 24'	17 H 39'

ITINERAIRE ET HORAIRE DU DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017

ETAPE N° 2 RABASTENS/RABASTENS (VINOVALIE)

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère voiture	HORAIRE dernière voiture
			Partiel	Total			
SECTION 4	CH 7B	RABASTENS sortie Parc fermé	0,000	0,000		08 H 00'	08 H 15'
	CH 7C	LISLE entrée parc Assistance	7,950	7,950	12'	08 H 12'	08 H 27'
	CH 7D	LISLE sortie parc Assistance	0,600	8,550	40'	08 H 52'	09 H 07'
	CH 8	LES FORTIS	2,050	10,600	06'	08 H 58'	09 H 13'
	ES 8	Départ MONTAIGUT-IGP CÔTES DU TARN	0,300	10,900	03'	09 H 01'	09 H 16'
	ES 8	Arrivée MONTAIGUT	9,300	20,200			
	Point STOP	LES FERRIERES	0,300	20,500			
	CH 9	RAMAYE	4,900	25,400	20'	09 H 21'	09 H 36'
	ES 9	Départ SAINTE CECILE - SKODA TOULOUSE	0,250	25,650	03'	09 H 24'	09 H 39'
	ES 9	Arrivée SAINTE CECILE	14,000	39,650			
	Point STOP	Teoulet	0,200	39,850			
	CH 9A	LISLE SUR TARN INTERMARCHE entrée Parc de Regroupement	12,050	51,900	32'	09 H 56'	10 H 11'
SECTION 5	CH 9B	LISLE SUR TARN INTERMARCHE Sortie Parc de Regroupement	0,100	52,000	50'	10 H 46'	11 H 01'
	CH 9C	LISLE Entrée Assitance	1,600	53,600	05'	10 H 51'	11 H 06'
	CH 9C	LISLE sortie parc Assistance	0,600	54,200	40'	11 H 31'	11 H 46'
	CH 10	LES FORTIS	1,750	55,950	06'	11 H 37'	11 H 52'
	ES 10	Départ MONTAIGUT-IGP CÔTES DU TARN	0,300	56,250	03'	11 H 40'	11 H 55'
	ES 10	Arrivée MONTAIGUT	9,300	65,550			
	Point STOP	LES FERRIERES	0,300	65,850			
	CH 11	RAMAYE	4,900	70,750	20'	12 H 00'	12 H 15'
	ES 11	Départ SAINTE CECILE - SKODA TOULOUSE	0,250	71,000	03'	12 H 03'	12 H 18'
	ES 11	Arrivée SAINTE CECILE	14,000	85,000			
	Point STOP	Teoulet	0,200	85,200			
	CH 11A	VINOVALIE ENTREE PARC FERME FIN DE RALLYE	20,330	105,530	42'	12 H 45'	13 H 00'